

RAPPORT D'ACTIVITE 2018
SAVS
PASSERELLE POUR L'EMPLOI
LOIRE ATLANTIQUE

Les éléments présentés dans ce rapport viennent en complément de la trame de présentation de l'activité du service proposée par le Conseil Départemental.

I/ PERSONNES ACCOMPAGNEES

TYPOLOGIE DE LA POPULATION

Le SAVS est agréé pour 26 places. En file active, le SAVS-Passerelle pour l'emploi a accompagné **42 personnes** au cours de l'année 2018.

- **31 personnes** accompagnées par le SAVS de Passerelle pour l'emploi, en parallèle de leur accompagnement vers le milieu ordinaire de travail par **l'ESAT hors les murs**.
- **11 apprentis** accompagnés par le SAVS Appui à l'apprentissage.

A/ Répartition par âge des personnes accompagnées

	HOMMES		FEMMES		TOTAL	
20 – 29 ans	15	65%	10	53%	25	59.5%
30 – 39 ans	6	26%	6	31.5%	12	28.5%
40 – 49 ans	1	4.5%	2	10.5%	3	7%
50 – 59 ans	1	4.5%	1	5%	2	5%
TOTAL	23	100%	19	100%	42	100%
AGE MOYEN	29		30.25		29.54	

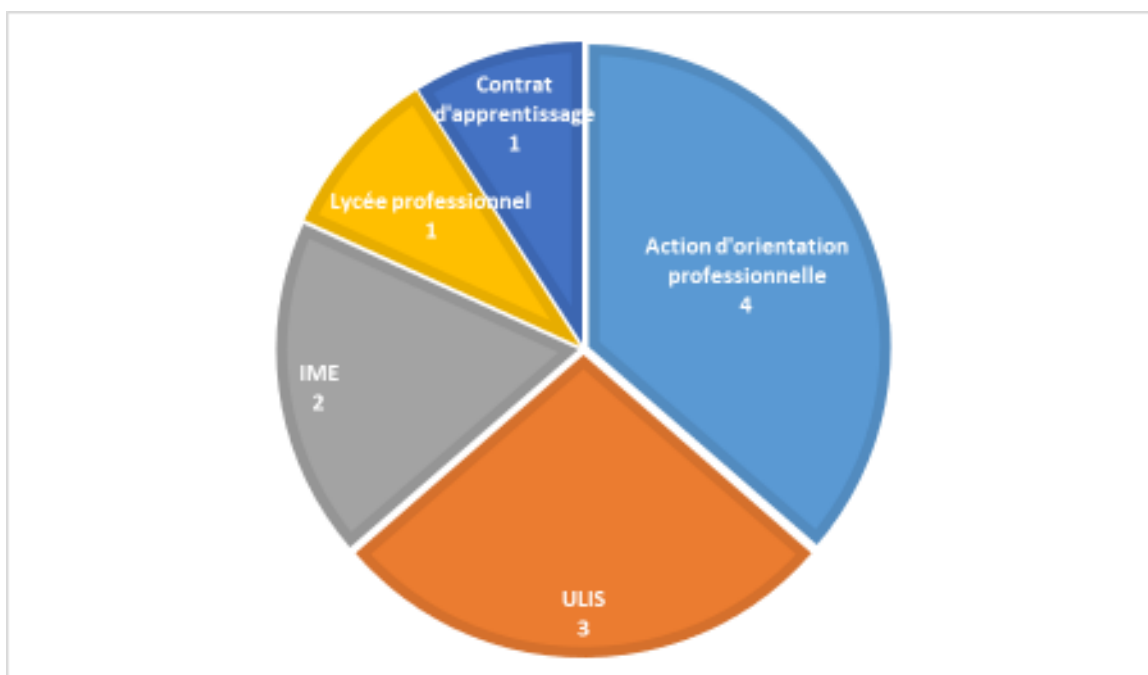
B/ Répartition des personnes par mesure de protection

	Sans protection	Mesure de protection	
		Curatelle simple	Curatelle renforcée
Hommes	17	1	6
Femmes	12	1	5
Total	29	2	11
		42	

C/ Répartition géographique



D/ Origine des apprentis



E/ Diplômes préparés

Intitulé du diplôme	Apprentis
CAP Agent Polyvalent de Restauration	5
CAP cuisine	3
CAP Travaux paysagers	1
CAP maçon	1
BTS Sciences et techniques des aliments	1

Les apprentis sont répartis dans 5 Centres de Formation des Apprentis : CIFAM de Sainte Luce, CIFAM de Saint Nazaire, CFA Jules Rieffel site de Saint Herblain et site de Guérande, CFA du Bâtiment de Saint Herblain.

F/ Origine des candidats ESAT

A noter que les personnes suivies par le SAVS ayant une orientation ESAT viennent toutes de l'ESAT hors les murs car il s'agit par cet accompagnement social d'étayer l'accompagnement professionnel pour l'accès à l'emploi en milieu ordinaire et la sécurisation du parcours pendant 2 ans après la signature d'un CDI.

II/ PARTICIPATION ET DROIT DES USAGERS



A/ Révision du projet de service

En 2018, le taux de chômage des personnes en situation de handicap a, à nouveau, augmenté par rapport à l'année précédente pour atteindre 19 %, soit un taux deux fois supérieur à la moyenne nationale.

L'inclusion en milieu ordinaire de travail se heurte à la méconnaissance du handicap, à l'incompréhension, voire à la crainte des entreprises. Mais elle se heurte aussi à celle des personnes handicapées qui ont une image souvent très dévalorisée d'elles-mêmes.

Trouver ou retrouver un travail, avoir le sentiment de réussir quelque chose, pouvoir bien employer ses capacités, développer ses compétences professionnelles, obtenir une qualification, sortir du « monde » du handicap, obtenir une reconnaissance sociale au-delà de la reconnaissance MDPH de travailleur handicapé, telles peuvent être les ambitions des personnes qui frappent à la porte du service **PASSERELLE POUR L'EMPLOI**.

Le service **PASSERELLE POUR L'EMPLOI** accompagne **VERS** et **DANS** l'emploi en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap : handicap mental, psychique, personnes présentant des troubles autistiques, troubles Dys.

Il vise l'accès ou le retour à l'emploi pérenne en entreprise.

Le service Passerelle pour l'emploi s'est construit au fil du temps autour de 4 types d'agrément :

En 1999, création d'un **ESAT hors les murs**

En 2008, création du **Service d'accompagnement à la Vie Sociale** (SAccSoE)

En 2009, création du SESSAD **appui à l'apprentissage (DIAPSAH)**

En 2017, création du dispositif **Emploi accompagné : Handi'coach 44**, co-porté par l'Adapei 44 et le GIRPEH des pays de la Loire

Il couvre l'ensemble du département de la Loire Atlantique

Il est intégré au Contrat d'Objectifs et de moyens (CPOM) de l'Adapei 44

Le dossier du SAVS-Passerelle pour l'emploi comprend 2 entités regroupées :

- ◆ Le **SAVS SAccSoE** qui accompagne depuis 2008 les personnes handicapées engagées dans une démarche d'insertion professionnelle en milieu ordinaire, orientée par la CDAPH en ESAT et accompagnées parallèlement par l'ESAT hors les murs. **20 places financées par le Conseil Départemental.**
- ◆ Le **dispositif d'appui à l'apprentissage DIAPSAH** qui concerne des apprentis reconnus travailleurs handicapés avec une notification SAVS, avec ou sans notification ESAT ; **6 places supplémentaires** financées depuis 2012, rattachées au SAVS SAccSoE. Ces 6 places équivalent à un nombre supérieur d'accompagnement au regard de la spécificité du dispositif.

Pour les **26 places financées**, **42 personnes ont pu être accompagnées**. Soit un coefficient d'accompagnement de **1.61 par rapport au nombre de places financées et un taux d'occupation de 101%**.

L'accompagnement social proposé par le **SAVS-SAccSoE** et l'accompagnement socio-professionnel du **SAVS-DIAPSAH** prennent la forme d'actions individuelles au regard des besoins des personnes accueillies et d'actions collectives.

Accompagnement individuel :

Sur la base des projets personnalisés d'accompagnement, il s'agit principalement de travailler les questions liées à :

- ◆ La **mobilité** : pour être autonome pour se rendre sur son lieu de travail et, selon les projets professionnels, aider à passer le permis de conduire

- ◆ La **vie professionnelle** : aider à la compréhension du monde du travail, développer l'autonomie sur le poste de travail, sensibiliser le maître d'apprentissage aux conséquences du handicap, rechercher des solutions aux difficultés rencontrées, ...
- ◆ La **formation** : aider à faire le lien entre les apprentissages au CFA et la mise en pratique en entreprise
- ◆ La **santé** : accompagner les démarches vers un suivi adapté. Réaliser des actions de prévention.
- ◆ **L'autonomie** : accompagner le développement de l'autonomie dans le logement, favoriser l'apprentissage des démarches administratives
- ◆ **L'expression** : parler de ses difficultés, de ses ressentis
- ◆ La **temporalité** : concilier les temps de la vie personnelle, professionnelle, de formation
- ◆ **L'adaptation à l'environnement, aux changements** : aider à la compréhension, à la médiation et au positionnement personnel face à des situations problèmes avec la famille, les collègues, les amis, les voisins...

Accompagnement collectif :

Des activités collectives sont proposées régulièrement aux bénéficiaires du service. Elles peuvent prendre la forme de d'activités de loisirs, physiques ou culturelles ou encore de groupes d'expression, de sensibilisation à la citoyenneté, à l'environnement, à la prise en charge de sa santé. Elles ont pour objectif de :

- ◆ Lutter contre l'isolement, parfois accentué par la démarche d'intégration en entreprise,
- ◆ Travailler sur les codes sociaux indispensables pour intégrer le milieu ordinaire
- ◆ Travailler sa relation à l'autre
- ◆ Renforcer l'estime de soi

L'intégration des candidats dans l'effectif du service fait suite à un entretien d'admission pendant lequel sont remis ou complétés les éléments suivants :

- ◆ Le Document Individuel de Prise en Charge
- ◆ Le livret d'accueil
- ◆ La charte des droits et libertés
- ◆ L'autorisation du droit à l'image
- ◆ Le Dossier de Liaison d'Urgence
- ◆ Le règlement de fonctionnement

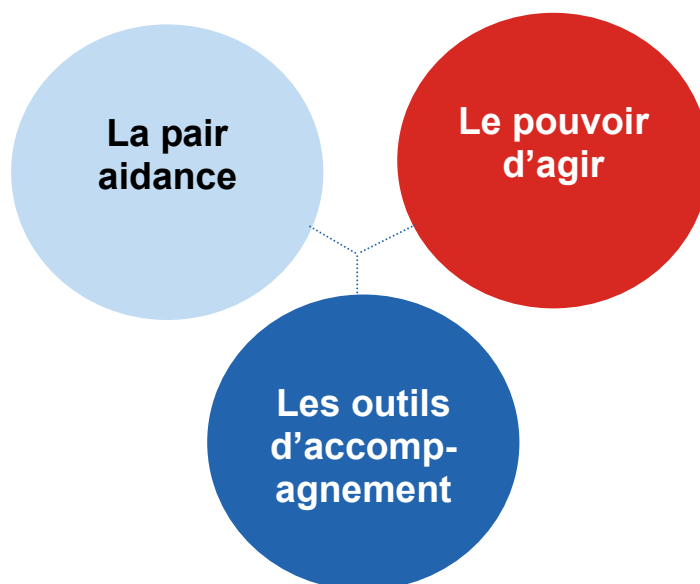
Pour l'entreprise, l'accompagnement est une aide à l'alternance pour :

- ◆ Sensibiliser le maître d'apprentissage et les collègues du jeune au handicap et à sa prise en compte
- ◆ Soutenir le maître d'apprentissage pour favoriser la montée en compétences
- ◆ Identifier les axes de progressions et les points à améliorer pour construire une progressivité dans les acquis professionnels
- ◆ Rechercher des solutions si des difficultés apparaissent

Arrivé à son terme en 2018, ce projet de service à fait l'objet, au cours de l'année, d'une

évaluation interne par l'ensemble des professionnels du service Passerelle pour l'emploi. Les travaux de mise à jour pour la période 2019-2023 ont démarré.

Trois actions transversales ont été décidées par l'équipe et ont fait l'objet de groupes de travail autour des thématiques suivantes :



Les personnes accompagnées par le service ont été sollicitées et ont participé activement aux groupes de travail.

Les travaux vont continuer tout au long de l'année 2019 avant, in fine, une présentation pour validation au Conseil d'Administration de l'Adapei 44 en fin d'année.

B/ CVS et autres instances d'expression des personnes accompagnées

Compte tenu du fonctionnement du **SAVS Passerelle pour l'emploi**, milieu ouvert et périmètre d'intervention départemental, la participation sous une forme représentative est difficile à mettre en place ; les personnes accompagnées ne se côtoyant pas régulièrement. Comme le permet la loi, le service a trouvé des formes de participation et d'expression plus directe.

- Une participation collective, sous la forme de groupes d'expression :
 - Une fois par mois, l'ensemble des personnes accompagnées par le service Passerelle pour l'emploi est invité à participer à un groupe d'expression appelé « **café citoyen** ». L'objectif est de pouvoir collectivement décrypter l'actualité, mieux comprendre le fonctionnement de nos institutions ou échanger sur le monde du travail. Les personnes choisissent elle-même les sujets dont elles souhaitent débattre. L'activité est encadrée par deux professionnels du service.
 - A raison de deux fois dans l'année, les parents des apprentis accompagnés par les SESSAD et SAVS Apprentis sont invités à participer à un temps de rencontre et d'échanges appelé « **Rendez-vous des parents** ». L'opportunité est donnée aux parents de partager leurs interrogations, leurs doutes mais aussi leurs espoirs concernant l'insertion de leur enfant dans le monde du travail. Ces temps d'expression sont animés par une professionnelle du service et un psychologue du service d'aide aux aidants de l'Adapei 44.

- Des réunions d'expression dédiées à la vie du service (avant l'été, période pendant laquelle les activités collectives sont renforcées, et en fin d'année, à l'occasion d'un bilan des actions proposées).
- Des temps de valorisation du parcours d'apprentissage :
A l'issue des dernières épreuves de l'examen, en fin de contrat d'apprentissage, un temps convivial est organisé au service Passerelle pour l'emploi afin de féliciter les apprentis pour le chemin parcouru et les efforts consentis. Chaque jeune peut y inviter son maître d'apprentissage, ses parents ainsi que les professionnels qui ont soutenu l'élaboration du projet professionnel en amont du contrat.
- L'accompagnement d'initiatives sous la forme de groupes projets pour favoriser le pouvoir d'initiative et renforcer la capacité à agir.
Par exemple, dans le cadre d'un partenariat avec une compagnie théâtrale de l'agglomération nantaise, un groupe de personnes accompagnées a préparé des pâtisseries vendues par leur soin leur d'une représentation de la compagnie. Ce projet a permis le financement de places de spectacle auquel le groupe a pu assister. Cette démarche vise en parallèle à modifier le regard porté sur le handicap, à faciliter l'accès à la culture et à valoriser les personnes dans une démarche d'inclusion.

III/ DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

A/ Suivi Plan d'Action Qualité

Source de l'information	Thème	Actions d'amélioration	agrément concerné	Responsable de l'action	Moyens à mettre en œuvre	Échéance	Etat d'avancement
Actions issues des préconisations de l'EE	Cadre et conditions matérielles de l'accueil et/ou de l'accompagnement	Valoriser le temps d'accompagnement indirect écrits (en termes de coûts, moyens).	SAVS SAccSoE apprentis	Directrice	réflexion à engager avec les équipes lors d'une réunion d'équipe	2019	à lancer
Actions issues des priorisations l'EI	Respect des droits, éthique et références de bonnes pratiques	Réflexion sur les informations (tel, personne urgence) à transmettre lors des actions collectives pour des candidats hors service.	Passerelle pour l'Emploi		Utiliser la fiche médicale urgences issue du logiciel Ogirys	2019	en cours
Actions issues des priorisations l'EI	Accueil – admission – fin d'accompagnement	Mettre à jour le site Adapei 44 (suppression fax et agrément sessad 7)	Passerelle pour l'Emploi	siège		2019	à lancer
Actions issues des priorisations l'EI	Accueil – admission – fin d'accompagnement	Adapter l'enquête de satisfaction au service et au public accueilli	Passerelle pour l'Emploi	siège		2019	à lancer
Actions issues des priorisations l'EI	Accueil – admission – fin d'accompagnement	Utiliser le document d'autorisation de transmission de dossier pour les apprentis.	Passerelle pour l'Emploi		Fiche Ogirys	2019	en cours
Actions issues des priorisations l'EI	Conception, mise en œuvre et évaluation du service à rendre	Développer la pair aideance dans le futur projet de service	Passerelle pour l'Emploi		Formation à la pair aideance Mise en réseau avec les acteurs du territoire accueillir des stagiaires pair aideance	2019	en cours
Actions issues des priorisations l'EI	Conception, mise en œuvre et évaluation du service à rendre	Impliquer davantage les partenaires dans l'évaluation du PPA	Passerelle pour l'Emploi		Inviter les parties prenantes de l'accompagnement des personnes aux évaluations du PPA après accord de la personne	2019	en cours
Actions issues des priorisations l'EI	Management des ressources humaines	Améliorer la restitution des formations (plus systématiquement)	Passerelle pour l'Emploi		Echanges en réunion d'équipe et communication et mise à disposition des documents du contenu de la formation	2019	en cours
Actions issues des priorisations l'EI	Management des ressources humaines	Mettre à l'ordre du jour la QVT une fois par an en réunion institutionnelle	Passerelle pour l'Emploi		mettre le point QVT à l'ordre du jour d'une réunion institutionnelle une fois / an	2019	à lancer
Actions issues des priorisations l'EI	Partenariats et environnement	Formaliser davantage de conventions	Passerelle pour l'Emploi		formaliser dès que possible les conventions	2019	en cours
Actions issues des priorisations l'EI	Evaluation de la satisfaction des usagers et de l'environnement	Identifier la mission CEQ sur l'organigramme	Passerelle pour l'Emploi		Mettre à jour l'organigramme	2019	à lancer
Actions issues des priorisations l'EI	Evaluation de la satisfaction des usagers et de l'environnement	Transmission du PAQ au service qualité associatif (outils partagés)	Passerelle pour l'Emploi		Transmission chaque année + intégration dans les rapports d'activité	2019	en cours
Actions issues des priorisations l'EI	Evaluation de la satisfaction des usagers et de l'environnement	Prévoir un questionnaire associatif d'enquête de satisfaction incluant des questions liées à l'accès en milieu ordinaire	Passerelle pour l'Emploi	siège		2019	à lancer

IV/ PARTENARIATS ET COOPERATIONS

Résolument tourné vers l'extérieur, le service Passerelle pour l'emploi a développé un réseau partenarial conséquent et diversifié.

Parce que les personnes accompagnées font le choix du milieu ordinaire de travail, nous nous devons de nous inscrire dans une démarche tournée vers un panel le plus large possible de dispositifs de droit commun.

Par conséquent, le service Passerelle pour l'emploi ne cherche pas à créer en interne les ressources dont les personnes accompagnées pourraient bénéficier, mais au contraire, le service s'efforce de mobiliser les acteurs et les dispositifs extérieurs en fonction des besoins identifiés, assurant la continuité de la démarche de soin, même après la fin de l'accompagnement.

A/ Accès aux soins

Dans le cadre de leur parcours d'insertion professionnelle, les personnes accompagnées peuvent traverser des périodes délicates de leur existence où les transitions sont multiples : passage de la scolarité au monde du travail, d'une période d'inactivité à la perspective d'une expérience en entreprise, du domicile familial à un début d'autonomie. Autant de sources potentielles de fragilisation, renforcée par la vulnérabilité générée par le handicap.

Prendre soin de soi est rarement une démarche spontanée de la part des personnes en situation de handicap qui mesurent parfois peu l'impact de leur sommeil, de leur alimentation, de leur hygiène sur leur qualité de vie personnelle et professionnelle. Par conséquent, une attention particulière est portée à ces questions essentielles dans la réussite du parcours. Afin d'identifier d'éventuelles fragilités, de sensibiliser à l'importance d'un suivi médical régulier et d'une hygiène de vie de qualité, un bilan de santé peut être proposé dans l'un des **centres d'examen de santé** du département.

Afin de sécuriser le parcours professionnel, des liens réguliers s'établissent avec les **médecins traitants** notamment dans le suivi des demandes d'aménagements d'examen en compensation du handicap ou dans les demandes de renouvellement de notifications instruites auprès de la CDAPH.

Il y a encore quelques années, les partenariats avec le secteur sanitaire étaient sporadiques et difficiles à mettre en œuvre. Aujourd'hui et de plus en plus, une relation étroite se développe avec le secteur de la psychiatrie. Chacun prend conscience que, dans l'intérêt des personnes en situation de handicap psychique, les liens entre les professionnels de santé et les professionnels du secteur médico-social, participent à la sécurisation des parcours, la cohérence de l'accompagnement et plus globalement au bien être des personnes. Selon les besoins, des contacts directs ont lieu avec les professionnels de santé (psychiatres libéraux, professionnels de la fonction publique hospitalière) sous forme d'échanges téléphoniques, mail ou encore lors de synthèses. Ces liens ne s'instaurent qu'avec l'accord préalable et la présence de la personne accompagnée qui est amenée, si elle le souhaite, à organiser, coordonner et animer les rencontres.

Formalisé par la signature d'une convention de partenariat en 2017, le rapprochement du service Passerelle pour l'emploi avec le **CRESERC** (Centre de référence en soins d'éducation thérapeutique et de remédiation cognitive) s'est renforcé tout au long de

l'année 2018.

Ce service du CHU dispense des soins psychiatriques ambulatoires, permettant aux personnes en situation de handicap psychique de « *mieux connaître ses ressources et accepter ses limites* », « *favoriser leur rétablissement et leur insertion dans la société* ».

Le CRESERC propose des bilans d'évaluation et coordonne des soins sur des programmes thérapeutiques visant à permettre aux personnes de compenser en partie les déficits générés par le handicap psychique.

Au cours de l'année 2018, **5 personnes** accompagnées par le service Passerelle pour l'emploi ont pu bénéficier d'une ou plusieurs actions proposées par le CRESERC.

Au regard des besoins et problématiques des apprentis, des mises en relation peuvent être proposées vers des structures spécifiques comme la **Maison Des Adolescents** qui offre un lieu d'écoute et peut favoriser l'expression d'une souffrance psychologique.

Au cours de l'année, des rencontres avec l'association « **Les Apsyades** » et « **Le Triangle** » ont été mises en œuvre à destination d'une personne rencontrant des difficultés d'addiction impactant de façon massive le déroulement de son contrat en alternance.

Par ailleurs, dans le cadre du « **mois sans tabac** », nous avons sollicité un médecin addictologue de l'association « Les Apsyades » afin de bénéficier de conseils sur les actions à mener pour favoriser l'accompagnement au sevrage tabagique.

Le service passerelle pour l'emploi a renouvelé en 2018 la convention de partenariat avec l'association **Alter soin pour tous 44**.

Celle-ci propose un espace de soins pluridisciplinaires dédié aux médecines alternatives reconnues par l'OMS. Elle permet à des personnes aux revenus modestes d'accéder à des soins alternatifs, à des actions de prévention et de promotion de la santé.

L'objectif est de favoriser le bien être, la valorisation, l'apaisement des personnes accompagnées et sécuriser ainsi les parcours socio- professionnels. Des séances individuelles peuvent notamment être proposées aux apprentis pour répondre à leur difficulté à gérer le stress provoqué par l'approche des examens.

8 personnes relevant de l'effectif du SAVS ont pu bénéficier de séances individuelles ou collectives.

B/ Citoyenneté

Outre le groupe de parole « **café citoyen** », cité plus haut et qui, par essence, tend à favoriser l'accès à citoyenneté des personnes accompagnées, le service Passerelle pour l'emploi a proposé, au cours de l'année 2018, des actions de sensibilisation à la citoyenneté avec différents supports :

Nous avons organisé une visite de « **l'Eco appart** » à Nantes, dont la mission est de sensibiliser aux économies d'énergie et à la protection de l'environnement.

La visite de la « **Maison du lac de Grand-Lieu** » proposée aux personnes accompagnées avait aussi comme objectif de sensibiliser à la protection des animaux et à l'équilibre fragile de notre environnement.

A l'initiative d'une personne accompagnée par le service, une visite guidée du **Tribunal de Grande Instance** de Nantes s'est tenue pour mieux comprendre le fonctionnement de la justice.

C/ Mobilité

Les personnes accompagnées par le service sont nombreuses à projeter (ils savent que la mobilité est un critère essentiel à la réussite de leur projet d'insertion en milieu ordinaire) de préparer le permis de conduire et expriment le souhait de s'inscrire en auto-école.

Les conséquences du handicap des personnes accompagnées par le service Passerelle pour l'emploi (difficultés de concentration, d'attention, d'apprentissage, manque de réactivité, d'analyse, de discernement) les rendent bien souvent plus vulnérables vis-à-vis des dangers de l'utilisation de la route et ont pour conséquence des difficultés importantes dans les apprentissages nécessaires à l'obtention du permis de conduire.

C'est pourquoi, le service Passerelle pour l'emploi a mis en place cette année une nouvelle action collective, hebdomadaire, appelée « **Prépa code** ».

Deux objectifs principaux sont visés :

- Sensibiliser à l'utilisation et au partage de la route
- Initier une base de pré-requis à l'apprentissage du code de la route

Il ne s'agit pas de se substituer à une auto-école, mais de favoriser une appréhension citoyenne de l'utilisation de la route (se protéger et protéger les autres) et permettre aux personnes de mesurer l'investissement personnel que représente ce projet.

D/ Loisirs, culture, sports, entreprises

Des activités collectives sont très régulièrement proposées. Un programme d'activité est à la disposition des personnes accompagnées qui peuvent également faire des propositions d'activités et être partie prenante dans l'organisation de celles-ci. Les activités ne sont pas obligatoires. Il est demandé aux personnes intéressées par une activité de s'y inscrire et d'éviter de se désengager au dernier moment. Ces activités favorisent une dynamique positive, permettent de développer le pouvoir d'agir des personnes, de travailler la confiance en soi, l'inscription dans un collectif autant d'atouts transférables dans un collectif de travail.

Exemples d'activités collectives proposées en 2018 :

Activités de loisirs	Visite du Planétarium
	Ateliers culinaires : préparation d'un brunch, confectionner un dessert de Noël, préparer un apéritif dinatoire, préparer une pâtisserie
	Visite de la ferme du monde à Carentoir
	Atelier collectif de sensibilisation à l'équilibre alimentaire avec une diététicienne
	Présentation d'une passion par une personne accompagnée (les 24 heures du Mans et la pêche)
Activités culturelles	Festival de théâtre de rue « Les Zendimanchés »
	Visite du site du Hellfest
	Spectacle nocturne « Lucia » à la cathédrale
Activités sportives	Découverte du swing golf
Découverte de l'entreprise	Visite des chantiers de l'Atlantique
	Visite de l'entreprise Eurofins

En plus des activités organisées par le service et à l'initiative des personnes accompagnées dans une **démarche de pouvoir d'agir**, des temps de rencontre sont proposés en dehors du service et en dehors de notre accompagnement dans le cadre d'un projet initié en 2017 et baptisé « **Bougeons** ». L'objectif de cette démarche est de permettre de **rompre l'isolement** en facilitant les liens en dehors du service à travers des activités physiques et ludiques accessibles à tous.

Dans ce cadre, une réunion mensuelle est organisée par un groupe de personnes accompagnées pendant laquelle est décidée d'un planning d'activité.

V/ LES POINTS FORTS DE L'ACTIVITE ET EVENEMENTS DE L'ANNEE

A/ Appropriation de la démarche d'accompagnement

Deux fois par an, à destination des personnes venant d'intégrer l'ESAT hors les murs, une formation de quatre jours est organisée, intitulée « **Milieu ordinaire, ce qu'il faut savoir, comment se préparer ?** ».

Cette formation permet aux personnes de mieux appréhender les spécificités de l'accompagnement de Passerelle pour l'emploi à travers un programme de formation qui aborde :

- Les différences entre le secteur protégé et le milieu ordinaire de travail,
- Les relations au travail
- L'univers de l'entreprise
- Les différents contrats de travail
- L'hygiène et la sécurité au travail
- Le parcours d'insertion professionnel

Cette formation prévoit également une visite d'entreprise, une présentation du service d'accompagnement social de Passerelle pour l'emploi et l'intervention de personnes accompagnées par le service qui viennent témoigner de leur parcours d'insertion professionnelle.

Afin de maintenir la dynamique apportée par le travail collectif, environ trois semaines après cette formation et à destination du même groupe de personnes, un atelier collectif de deux jours est proposé. L'atelier « **Bien dans sa vie, bien dans son travail** » fixe les objectifs suivant :

- Sensibiliser les candidats à l'équilibre alimentaire, à la prise en compte de sa santé
- Faciliter l'organisation personnelle dans un contexte professionnel
- Prendre conscience de l'importance de la qualité des relations au travail
- Apprendre à gérer son stress
- Travailler en groupe
- Développer son autonomie (administrative, transport)

Le programme d'activités prévoit un atelier culinaire, de l'information sur l'équilibre alimentaire, une séance collective d'art thérapie, d'auto-massage, de diététique ou de sophrologie auprès de notre partenaire, Alter soin. Un travail individuel et collectif de réflexion sur les relations au travail, un travail sur la mobilité et le développement des capacités d'autonomie dans les démarches administratives, des activités de dynamisation et de relaxation.

Cette année, afin d'enrichir le contenu de la formation, nous avons proposé à six personnes accompagnées de venir présenter à leurs nouveaux collègues les activités

collectives récurrentes proposées par le service : « Café citoyen », « Prépa code », et « Bougeons ». Cette action a permis de favoriser l'inter connaissance des personnes accompagnées et amorce une volonté de partage d'expérience et de pair aide.

→ Ces deux actions collectives illustrent auprès des personnes accompagnées, la complémentarité des prestations d'accompagnement qui leur sont proposées (accompagnement social et collectif).

B/ Information auprès des ULIS et IME

A la demande des enseignants d'ULIS d'un lycée de Saint Nazaire, le service Passerelle pour l'emploi a été sollicité pour participer à une réunion d'information à destination des élèves d'ULIS, de leurs parents et des professionnels d'encadrement, dont le thème était « **Comment construire son parcours de formation vers l'emploi ?** ».

Lors de cette réunion ont été présentés les dispositifs spécialisés ou de droit commun et les établissements ou services médico-sociaux qui peuvent accompagner la construction d'un projet professionnel adapté et assurer un accompagnement dans l'emploi en milieu ordinaire de travail.

A savoir ; les SIPFP, les dispositifs ULIS lycée, le service jeunes du GIRPEH, la MDPH, la démarche d'accueil des apprentis en situation de handicap dans les CFA, les prestations d'accompagnement de Passerelle pour l'emploi et en particulier le dispositif d'appui à l'apprentissage de l'Adapei 44.

Avec l'objectif d'aider les personnes accompagnées et leurs familles à se projeter dans l'avenir et favoriser l'émergence d'un projet de vie adapté à leurs attentes, **l'IME de Saint Hilaire de Chaléons** a organisé une présentation des différents services et établissements médico-sociaux mobilisables après l'IME, au regard des besoins identifiés des jeunes. Des professionnels de différentes structures ont présenté le travail en ESAT, en Entreprise Adaptée, les Foyers d'Accueil et d'Hébergement, les Foyers De Vie, les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale, les Logements Accompagnés, le dispositif APIC'S et l'ensemble des prestations d'accompagnement vers et dans l'emploi en milieu ordinaire de Passerelle pour l'emploi.

C/ Participation aux événements « Emploi » du territoire

Comme chaque année, le service Passerelle pour l'emploi a participé au « **Printemps de l'alternance** » organisé par la Mission Locale de Nantes Métropole. Il s'agit d'un salon professionnel à destination des jeunes en réflexion sur un projet de contrat en alternance ou en recherche active d'un employeur. Il permet d'obtenir de l'information et des conseils dans la construction du projet et de rencontrer des entreprises en phase de recrutement de futurs alternants. Le service Passerelle pour l'emploi participe systématiquement à ce salon afin de présenter aux jeunes et aux conseillers en insertion professionnelle de la Mission Locale, le dispositif d'appui à l'apprentissage.

Le dispositif d'appui à l'apprentissage de Passerelle pour l'emploi n'a pas pour vocation d'accompagner les candidats dans leurs démarches de recherche d'un maître d'apprentissage. Cependant, afin faciliter la concrétisation du projet de contrat en alternance, nous avons proposé à un groupe de candidats (certains accompagnés mais ayant le souhait de poursuivre sur un nouveau contrat, d'autres encore scolarisés et en recherche d'emploi) de participer à une « **Matinale Emploi Handicap : spéciale**

alternance » organisée par la mission handicap de la **Confédération des PME de Loire Atlantique**. Il s'agit de favoriser le rapprochement du réseau d'entreprises de la CPME avec les chercheurs actifs d'emploi, en situation de handicap. Des simulations d'entretien d'embauche permettent aux futurs alternants d'obtenir des conseils de responsables d'entreprises sur leurs outils de recherches d'emploi et leur argumentaire pour valoriser leurs capacités ou compétences, leurs parcours et motiver leur choix professionnel. La rencontre se déroule autour d'un petit déjeuner, dans un état d'esprit positif, valorisant et sans jugement.

D/ Utilisation du numérique dans l'accompagnement professionnel

Davantage que le fait d'obtenir un diplôme, c'est avant tout l'acquisition de compétences techniques qui vont permettre l'accès et le maintien en emploi en entreprise. Et pour aider les apprentis à développer leurs savoir-faire, le service Passerelle pour l'emploi s'est doté d'un nouvel outil pédagogique utilisable directement en situation de travail :

La tablette **AUTICIEL** est un outil numérique qui favorise l'acquisition progressive de savoir-faire. Ses applications personnalisables permettent le découpage de tâches de travail en consignes simples et visuelles afin d'en faciliter la compréhension et la réalisation.

Une formation au logiciel a été réalisée auprès d'une partie de l'équipe de professionnels d'accompagnement.

E/ Développement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées

Dans le cadre de l'activité autogérée « **Bougeons** », les personnes accompagnées ont souhaité constituer une équipe afin de participer au tournoi de football inter ESAT, organisé par les ESAT du département. Le groupe a présenté son projet lors des instances d'échanges sur la vie du service et argumenté pour « recruter » les volontaires. Il a organisé ses séances d'entraînement et a négocié, auprès d'un prestataire, l'achat de l'équipement et le flocage des maillots.

Cette action favorise le développement des capacités relationnelles, de la confiance en soi et de la prise d'initiative des personnes accompagnées. Autant de compétences transférables dans la réussite d'un projet d'insertion socio-professionnelle.

VI/ LES RESSOURCES HUMAINES AU SERVICE DES PERSONNES HANDICAPEES

L'équipe est composée d'**3,1 ETP**

A/ Moyenne d'âge

	HOMMES		FEMMES		TOTAL	
20 - 29 ans	0	0%	1	16.6%	1	12.5%
30 - 39 ans	0	0%	1	16.6%	1	12.5%
40 - 49 ans	1	50%	1	16.6%	2	25%
50 - 59 ans	1	50%	3	50%	4	50%
TOTAL	2	100%	6	100%	8	100%
AGE MOYEN					46 ans	

B/ Mouvement du personnel

	Année 2018		
	Personnel administratif	Personnel d'accompagnement	Autres personnels
Salariés ayant quitté l'établissement	2	1	0
dont : départ en retraite	0	0	0
dont : démission	1	0	0
dont : départ à l'issue de la période d'essai	1	0	0
dont : licenciement	0	0	0
dont : congés sabbatique	0	1	0
dont : mutation interne à l'association	0	0	0
Départs en retraite programmés	0	0	0
Absences pour maladie (en jours)	1	15	0

La professionnelle d'accompagnement a quitté le service pour prendre la fonction de coordinatrice départementale du dispositif d'apprentissage des personnes handicapées.

C/ Formation continue

Intitulé	Organisme	Durée	Professionnels concernés
32 ^{ème} journées nationales de formation M.A.I.S	M.A.I.S.	3 jours	2
Sauveteur Secouriste du Travail SST	Adapei 44	2 jours	2
11 ^{ème} journée thématique du CRePSY « Handicap psychique et précarité »	CRePSY	1	2
Découvrir et prendre en main l'outil numérique AUTICIEL	Adapei 44	1 jour	1
Animer une réunion	GERFI +	5 jours	1
L'accompagnement par les pairs	Maison des Sciences de l'Homme de Bretagne	1 jour	3

D/ Accueil de stagiaires / apprentis / services civiques / contrats aidés

L'accueil des stagiaires au service Passerelle pour l'emploi vise deux objectifs principaux :

- 1- Contribuer à la formation et à la qualification des futurs professionnels
- 2- Favoriser la connaissance de la spécificité de l'offre de service.

Les demandes de stage formulées auprès du service sont très nombreuses (le service Passerelle pour l'emploi est aujourd'hui bien identifié par les centres de formation, par les professionnels eux même et par les partenaires) et concernent tout type de métiers : moniteur d'atelier, moniteur éducateur, CESF, ETS, éducateur spécialisé, Conseiller en Insertion Professionnelle mais également les services généraux (secrétariat, comptabilité) ainsi que les cadres de direction (CAFDES, CAFERUIS).

En 2018, le service Passerelle pour l'emploi a accueilli 2 stagiaires :

	Formations suivies	Durée du stage
2	Conseiller en Insertion Professionnelle	3 semaines

Nantes le, 29/03/2019

Signature de la responsable du SAVS
Passerelle pour l'emploi
Lyliane JEAN

